

Esthética



2, rue Veret  
74140 Messery  
04 50 94 78 75



Professionnel  
certifié

Protocole  
d'hygiène

Usage unique

## MAQUILLAGE PERMANENT permanent make-up

**Sabine Duffour**

Spécialiste du maquillage permanent depuis 1997

# UNE ALTERNATIVE AU MAQUILLAGE

Pour toutes les femmes qui souhaitent plus de luminosité dès le réveil, davantage d'éclat et un visage resculpté en douceur.

Pour les personnes qui ont des problèmes de vue ou n'ont pas le geste précis, pour les sportives qui transpirent beaucoup et les peaux qui ne "tiennent" pas le crayon.



Un tracé  
préalable

- Avoir une belle ligne de sourcils qui réhausse le regard et structure l'ensemble du visage.
- Repulper ses lèvres pour donner douceur et éclat au visage
- Avoir les yeux pétillants dès le réveil

# LES SOURCILS

POIL PAR POIL  
sublime votre ligne naturelle



Enfin une belle ligne  
de sourcils dès le matin !

REPLISSAGE OU VOILAGE



# LES YEUX

## LE LASH-LINER

est une légère intensification de la ligne des cils. Discret "habillage" du regard, il s'adapte à tous les regards et à tous les âges.



Le maquillage ne coule plus !

## L'EYE-LINER

est plus épais, s'apparente davantage à un maquillage.



# LES LÈVRES

## LE CONTOUR

Définition du contour des lèvres avec ou sans correction, plus ou moins marqué.



Plus besoin de se remaquiller  
les lèvres après les repas !

FONDU OU DÉGRADÉ,  
des lèvres naturellement veloutées.





## AVIS MÉDICAL NÉCESSAIRE

- Diabète - Asthme - Hypertension - Hémophilie Épilepsie.
- Insuffisance respiratoire, rénale ou hépatique (cirrhose).
- Insuffisance cardiaque, angine de poitrine.
- Déficit immunitaire : Leucémie, VIH, greffe, corticothérapie, chimiothérapie en phase aiguë.
- Port de prothèse cardiaque, valvulopathie.
- Implant de dispositifs médicaux : pacemaker, prothèse de hanche...
- Maladie auto-immune : Sclérose en plaques, Lupus, Maladie de Berger, diabète type 1...
- Herpès oculaire ou glaucome (hypertension oculaire).
- Maladie dermatologique : Vitiligo, Eczéma. Risque d'apparition d'un phénomène de Koebner pour les porteurs de dermatose comme le psoriasis et le lichen plan.
- Problèmes de cicatrisation : tendance aux chéloïdes ou aux granulomes à corps étrangers.

## MOMENTANÉMENT DÉCONSEILLÉ

- Si vous êtes enceinte ou allaitez.
- Si vous êtes sous traitement dermatologique (vitamine A acide, rétinol, acide glycolique...) ou traitement anticoagulant.
- Si vous souffrez de dépression.
- Pour l'Eye-liner, si vous êtes enrhumé(e) ou souffrez de sinusite.
- Si la peau est localement irritée - Conjonctive - Récurrence herpétique récente.
- Pour les lèvres : si vous avez eu une récurrence herpétique (ou bouton de fièvre) il y a moins de trois semaines.
- Délai d'un mois conseillé après des injections de Botox, d'acide hyaluronique ou après un vaccin.

## TOUCHE D'ESSAI CONSEILLÉE

- Si vous êtes sujet aux réactions de type allergique (antécédent choc anaphylactique ou œdème de Quincke) ou si vous avez fait un rejet à un implant.

# CAS PARTICULIERS

## LE BOUTON DE FIÈVRE OU HERPÈS

L'herpès labial est un virus. Bon nombre d'entre nous en sont porteurs, parfois sans le savoir. L'effraction cutanée occasionnée par un maquillage permanent (et/ou une grande fatigue, une exposition solaire...) peut occasionner une crise chez les personnes sensibles.

Cette crise se manifeste par de petites vésicules infectieuses. L'apparition de ces boutons aussi appelés "boutons de fièvre" n'est en aucun cas due à un manque d'hygiène de la part de votre professionnel, mais la réaction logique du virus à un traumatisme, même léger. Une crise aura pour conséquence d'altérer la prise du pigment, surtout à l'endroit où aura siégé le bouton. Après un bouton de fièvre, il sera préférable d'attendre 6 semaines avant de renouveler l'acte. Si vous êtes sujet aux boutons de fièvre, un traitement préventif par voie interne à débiter la veille est à prévoir. (Consulter votre médecin).

## UN GRAIN DE BEAUTÉ

Le grain de beauté, s'il se trouve sur l'emplacement du tracé, sera évité et contourné.

## UNE CICATRICE

La présence d'une cicatrice dans un sourcil ou une lèvre ne pose pas de réel problème mais camoufler une cicatrice ou des taches "pleine peau" est une opération délicate. Demandez conseil à votre professionnel.

## UNE MALADIE - UN TRAITEMENT

Seul le spécialiste qui vous suit pour ce problème de santé pourra vous donner ou non l'autorisation pour cet acte. Chaque cas est différent, n'hésitez pas à lui demander conseil.

## UN TERRAIN ALLERGIQUE

Seul votre allergologue ou votre dermatologue sera à même de réaliser un test d'allergie avec le pigment choisi : l'entretien préalable est nécessaire.

## UN ANCIEN MAQUILLAGE PERMANENT A CORRIGER

Des solutions existent pour corriger, atténuer, cacher, équilibrer un ancien maquillage permanent. Un entretien préalable nous permettra de vous proposer, une technique adaptée à votre besoin.

# INFORMATIONS LÉGALES

## Tatouages, maquillages permanents, piercing

### > Quels risques, quelles précautions ?

Le décret n°2008-149 du 19 février 2008 réglemente la mise en œuvre des techniques de tatouage, de maquillage permanent et de perçage en exigeant des professionnels qu'ils respectent les règles générales d'hygiène et de salubrité, ceci en vue de réduire le risque de contamination.

L'article R.1311-12 du code de la santé publique, issu de ce décret, prévoit notamment que les professionnels « *informent leurs clients, avant qu'ils se soumettent à ces techniques, des risques auxquels ils s'exposent et, après la réalisation de ces techniques, des précautions à respecter* ».

Le contenu de cette information est le suivant :

### Quels sont les risques ?

- Chaque acte qui implique une effraction cutanée (piercing, tatouage et maquillage permanent notamment) peut être à l'origine d'infections si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté.
- Tous les piercings, quelle que soit la partie du corps, les tatouages et maquillages permanents entraînent de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques (pas toujours visibles) et peuvent donc transmettre des infections (bactériennes le plus

souvent mais aussi les virus des hépatites B et C et également le virus du sida). L'infection peut passer de client à client par le biais des instruments s'ils ne sont pas correctement stérilisés, mais aussi de l'opérateur vers le client et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqûre accidentelle.

- L'état de santé du client, en particulier s'il suit un traitement (anticoagulant...), peut contre-indiquer l'acte envisagé notamment en cas de terrain allergique aux produits et matériels utilisés (encres de tatouage et métaux des bijoux de pose). Il est conseillé d'en discuter préalablement avec le professionnel et son médecin traitant.

### Quelles sont les précautions à respecter après l'acte ?

- Le client doit veiller aux règles d'hygiène corporelle. Les soins locaux constituent un facteur important de la durée et la qualité de la cicatrisation.
- L'exposition à certains environnements peut être déconseillée.
- L'application d'une solution antiseptique est recommandée durant les premiers jours après l'acte.
- Pour toute interrogation, il est conseillé de prendre contact avec le professionnel qui a réalisé l'acte. En cas de complication, il est important de consulter un médecin.

Autre information (à renseigner le cas échéant) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



Ministère de la santé, de la jeunesse,  
des sports et de la vie associative  
Direction générale de la Santé  
14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP  
Tél. : 01 40 56 60 00  
[www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr)



# VOTRE SIGNATURE

## CONCERNANT UN MAQUILLAGE PERMANENT

AU BÉNÉFICE DE : Nom et prénom .....

Adresse .....

Téléphone ..... Mail .....

LE MAQUILLAGE PERMANENT sera réalisé par .....

DÉNOMINATION DE L'ACTE (Sourcils, lèvres, eye-liner...) .....

TYPE DE PRESTATION (Création, retouche, correction) .....

PRIX TTC ..... Pour ..... séance(s)

### INFORMATIONS RELATIVES A LA PRESTATION.

Le maquillage permanent m'a été expliqué et j'ai eu tout loisir de poser les questions auxquelles il m'a été répondu de manière satisfaisante. Tout acte de maquillage permanent, même conduit avec compétence et dans le respect de la législation comporte un risque. Comme on ne peut, de principe, exclure des dangers inconnus, toutes les mesures possibles de prévention sont prises : aiguilles, consommables et gants à usage unique, pigments de qualité pharmaceutique, respect des normes Européennes, tracé prévisionnel... Je suis également informée qu'il existe un risque que le maquillage permanent ne puisse pas être enlevé au moyen de laser ou autre.

J'ai été informé qu'après l'acte, dans les heures qui suivent, quelques réactions peuvent se produire : gonflement, rougeur et sensibilité locale, légères démangeaisons accompagnées d'un dessèchement de la peau avec formation de petites squames. Très exceptionnellement, il a pu être constaté un petit hématome local. Ces réactions se résolvent sous 48 heures en moyenne. Au-delà, la persistance de ces symptômes nécessiterait une consultation médicale.

Un résultat de qualité optimale n'est pas toujours acquis lors de la première séance, les techniques actuelles ne permettent pas de déterminer avec précision le nombre de séances nécessaires car les réponses cutanées sont variables selon les individus. Le résultat peut donc varier d'une personne à l'autre et d'une indication à l'autre. Il m'a également été précisé qu'en fonction de ma peau, la tenue du maquillage permanent dure plus ou moins deux ans, la couleur est susceptible de s'estomper et devra être intensifiée par un entretien régulier. (1 séance annuelle en moyenne)

J'ai reçu et lu la « Brochure d'Informations », je suis majeur(e) et je n'ai, à ma connaissance, aucune des contre-indications mentionnées. Je ne suis pas enceinte, n'allait pas, n'ai pas de problèmes allergiques ou de difficultés à cicatriser. Je ne suis pas sous traitement médicamenteux, ni sous l'emprise de drogues ou de l'alcool.

Si je suis sujet(te) à l'herpès labial, je consulterai mon médecin et suivrai sa prescription (usuellement, traitement avec un antiviral administré par voie orale sur une période de 5 jours, commencé la veille du rendez-vous).

Il me sera proposé un tracé et une couleur qui seront nuancés selon mes goûts. Quand le projet aura reçu mon entière approbation, le maquillage permanent pourra être réalisé.

Je comprends que la prise de photographies avant et après le maquillage permanent soit une condition de la procédure.

Il me sera également remis les « Recommandations après maquillage permanent » (au verso) dont le contenu m'a été expliqué et je suivrai les conseils fournis.

PIGMENT UTILISÉ    ♦ Organique net.....                    ♦ Minéral net.....

ASPECT SOUHAITÉ    ♦ Nude    ♦ Naturel    ♦ Visible    ♦ Sophistiqué    ♦ Stylisé

Pour accord,    A ..... Le...../...../20....

Signature Prestataire + cachet commercial

Signature Client "lu et approuvé"

# LA PRESTATION

**J - 48 HEURES** • Éviter teinture cils ou sourcils, décoloration sourcils ou lèvre supérieure, rehaussement ou permanente de cils, exposition au soleil, aux UV, ou tout acte susceptible d'irriter la zone concernée, prise d'aspirine ou d'anticoagulants.

A Noter: le maquillage permanent est mieux toléré sur une peau bien hydratée.

L'idéal est de faire un gommage une semaine avant et d'appliquer de la crème hydratante à volonté.

**J - 24 HEURES** • Commencer le traitement antiviral pour l'herpès (bouton de fièvre, lèvres), Zovirax ou Extranase ou homéopathie (Arnica 7 CH, Ledum Palustre 5 CH, Apis Mellifica 7 CH...) si votre médecin vous l'a conseillé.

**LE JOUR J** • **Ne pas venir à jeun. Éviter le maquillage.** Avoir passé une bonne nuit de sommeil

**LES YEUX** • **Les lentilles et extensions de cils devront être ôtées.**

Prévoir la crème ophtalmique Vitamine A Dulcis et si vous avez les yeux fragiles et très facilement irrités, un collyre antiseptique type Vitabact. (Demandez conseil à votre médecin). Et surtout reportez votre rendez-vous si vous avez les yeux irrités.

**TRACÉ ET TEINTE** • Votre professionnel vous proposera, selon votre style, un tracé net et précis avec un crayon spécifique et une couleur qui sera nuancée selon votre goût. Il est préférable de commencer par des tracés plus clairs, plus fins et d'accentuer par la suite. Quand le projet aura reçu votre entière approbation, le maquillage permanent pourra être réalisé.

**LA SENSATION** • Le maquillage permanent est une technique qui constitue à introduire un pigment dans la peau, à une profondeur déterminée. La sensibilité varie beaucoup d'une personne et d'une séance à l'autre.

D'une façon générale, nous pouvons dire que c'est un soin qui peut être gênant, désagréable mais tout à fait supportable. Il existe aujourd'hui des techniques d'insensibilisation très performante.

Mais sachez que nous restons à votre écoute et que les séances sont prévues de façon à prendre le temps.



# RECOMMANDATIONS APRÈS UN MAQUILLAGE PERMANENT

**HYGIÈNE** • Le maquillage permanent entraîne une petite effraction cutanée. Pour éviter toute complication infectieuse, éviter de toucher, frotter ou gratter la zone. Votre professionnel a désinfecté et apposé une crème cicatrisante protectrice à la fin de la prestation. **Il est préférable de ne pas y toucher.** Il faut éviter tout contact de la zone où a été pratiqué le geste avec des produits ou objets potentiellement contaminés : maquillage, crème de soins, mains... Si dessèchement, appliquer un peu de crème cicatrisante à l'aide d'un coton-tige, éviter le contact direct avec les doigts.

Désinfectez matin et soir en appliquant un antiseptique (Mercryle par exemple) puis apposer la crème cicatrisante Homéoplasmine ou Cycalfate (ou antibiotique si elle vous a été prescrite par votre médecin) à l'aide d'un coton-tige.

**PRÉCAUTIONS** • Les premiers jours, et jusqu'à complète cicatrisation, observer quelques précautions. **Éviter toute source d'irritation ou d'infection :** sauna, hammam, piscine, bains chauds prolongés, casque du coiffeur... Éviter le solarium et protégez-vous du soleil : crème protectrice indice 50 régulièrement renouvelée, chapeau, lunettes de soleil... Éviter teinture, décoloration, maquillage, démaquillage, gommage, peeling et de façon générale tout acte ou produit irritant. Ne pas gratter ni enlever les petites squames qui peuvent se former. Elles tomberont d'elles-mêmes en entraînant le surplus de pigment.

**SOINS** • Si gonflement, appliquer des compresses d'eau fraîche (eau thermale ou dose de sérum physiologique au réfrigérateur) ou glaçon recouvert d'un film alimentaire. Afin d'hydrater, appliquer une crème

cicatrisante adaptée à la zone à l'aide d'un coton-tige.

**COULEUR** • La pigmentation sera les premiers jours plus foncée et opaque. La teinte qui apparaît immédiatement après la séance n'est pas le reflet du résultat final qui ne sera visible qu'après une semaine ou un mois, selon votre peau. À terme, le rendu sera plus clair, plus naturel et transparent. Une même teinte n'aura pas le même rendu d'une personne à l'autre. Certaines personnes la "garderont" plus foncée et d'autres auront tendance à l'éliminer très rapidement. Chaque être humain est différent et nous ne pouvons présager de la réaction de chacun. Bien souvent nous appliquons le principe de précaution : pour une première séance, la couleur choisie sera un peu plus claire et éventuellement réajustée et foncée en fonction de votre réaction lors de la séance de retouche.

Il arrive qu'après la disparition des squames, la teinte ne soit pas visible, notamment pour les lèvres. **Il faut attendre 10 à 15 jours pour juger de l'intensité définitive.**

**TENUE** • La pigmentation ne disparaît pas totalement mais s'éclaircit sur 5 ans environ. La pigmentation des sourcils clairs est l'indication qui nécessite le plus d'entretien (tous les 9 à 18 mois selon les personnes) alors que les lèvres et l'eye-liner se recolorent moins souvent (tous les 12 à 36 mois). Plus le travail est transparent et naturel, plus la couleur doit être régulièrement intensifiée..



Grain de beauté "mouche"

# Esthétique



## BROCHURE D'INFORMATION

Ce document est destiné à vous informer sur le maquillage permanent.  
Avant de donner votre consentement, lisez-la attentivement  
et posez toutes les questions concernant cette procédure.